

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

----- DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision n°2018-P-66

du 26 novembre 2018

Modification de la décision n°2010-C-43 du 29 septembre 2010
instituant le Comité scientifique

LE PRÉSIDENT

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article L. 612-14-I ;

Vu la décision n°2010-10 du 12 avril 2010 modifiée, portant délégation de compétences du Collège de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à son Président ;

Vu la décision n°2010-C-43 du 29 septembre 2010 modifiée instituant le Comité scientifique.

DÉCIDE

Article 1^{er} : L'annexe 2 de la décision n°2010-C-43 du 29 septembre 2010 susvisée est ainsi modifiée :

1° Les mots « Laurent Clerc, Banque de France (Direction de la Stabilité Financière) », « Antoine Frachot, Crédit Immobilier de France », « David Thesmar, HEC », « Natacha Valla, Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales » sont supprimés ;

2° Les mots « David Adam, Banque de France (Direction de la Stabilité Financière) », « Anna Créti, Université de Paris Dauphine », « Christophe Hurlin, Université d'Orléans », « Frédéric Samama, Amundi », « Marianne Verdier, Université Paris Panthéon Assas » sont ajoutés.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Registre officiel de l'Autorité.

Le Président,

[François VILLEROY de GALHAU]